

ANNEXE 3

ELECTIONS : au Conseil de l'UFR Médecine

Collège :

Scrutin des 17 et 18 avril 2024

LISTE DE CANDIDATURES

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e.

Les candidat.e.s sont rangé.e.s par ordre préférentiel. **Chaque liste de candidatures est composée alternativement d'un.e candidat.e de chaque sexe.**

Pour le collège des étudiants, les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidat.e.s au moins égal à la moitié du nombre de sièges de membres titulaires et de membres suppléants à pourvoir.

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie¹ : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation).

Nom et prénom des candidats

N° 1	N° 9
N° 2	N° 10
N° 3	N° 11
N° 4	N° 12
N° 5	N° 13
N° 6	N° 14
N° 7	N° 15
N° 8	N° 16

Fait à Nice, le

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

¹ tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.